

# **ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CONTROLEURS D'ASSURANCE**



## **NORME DE GESTION DES RISQUES POUR LA SOLVABILITE DE L'ASSUREUR**

**OCTOBRE 2008**

*La présente traduction a été effectuée par Noël Guibert et revue par l'ACAM (France). Dernière révision : novembre 2009.*

*Toutes observations sur la traduction peuvent être communiquées aux adresses suivantes : [contact@acam-france.fr](mailto:contact@acam-france.fr) ; [francois.tempe@acam-france.fr](mailto:francois.tempe@acam-france.fr) ; [noel.guibert@laposte.net](mailto:noel.guibert@laposte.net)*

*Cette traduction, et le texte original, sont disponibles sur le site internet de l'AICA ([www.iaisweb.org](http://www.iaisweb.org) ; <http://www.iaisweb.org/index.cfm?pageID=42> ; <http://www.iaisweb.org/index.cfm?pageID=40>)*

***Disclaimer***

***This version is a Reviewed Translation of the English IAIS document, which sole purpose is to facilitate understanding and support education, training and implementation activities. This translation should be used only as a support tool for implementation and in case of any doubt, the English version must prevail.***

***Avertissement***

***Cette version est une traduction du document anglais de l'AICA. Son seul objet est de faciliter sa compréhension et sa mise en œuvre, ainsi que toutes activités d'enseignement ou de formation. En cas de doute, l'original anglais prévaut.***

*Le présent document a été préparé par le Sous-comité Solvabilité et questions actuarielles, en consultation avec les membres et observateurs de l'AICA.*

*© Association internationale des contrôleurs d'assurance 2008. Tous droits réservés. De brefs extraits peuvent être reproduits ou traduits à condition d'en indiquer la source.*

## Table des matières

1. Schéma de gouvernance et de gestion du risque de l'entreprise.....	3
Identification et mesure du risque .....	3
Politique de gestion du risque .....	3
Déclaration de tolérance au risque.....	4
Réactivité au risque .....	4
2. Auto-évaluation des risques et de la solvabilité (AERS).....	4
3. Rôle du contrôle dans la gestion des risques.....	5

### 1. Schéma de gouvernance et de gestion du risque de l'entreprise

1. Comme élément de sa structure de gouvernance globale un assureur établit, et fait fonctionner, un schéma de *gestion du risque de l'entreprise* (GRE). Ce schéma est adapté à la nature, à l'échelle et à la complexité de l'activité et des risques de l'assureur.
2. Le Schéma GRE est intégré dans les opérations et la culture de l'assureur. Il envisage tous les risques significatifs et raisonnablement prévisibles auquel l'assureur doit faire face compte tenu de la façon dont sa politique de gestion des risques est construite.
3. L'établissement et le fonctionnement du Schéma GRE sont initiés et surveillés par le Conseil d'administration et les dirigeants de l'assureur

#### *Identification et mesure du risque*

4. Pour qu'il soit adapté à la gestion du capital et aux objectifs de solvabilité, ce schéma doit prévoir la quantification des risques dans un éventail suffisamment large de circonstances ; il utilise pour ce faire des techniques appropriées.
5. La mesure du risque s'appuie sur une documentation adaptée, fournissant descriptions et explications suffisamment détaillées des risques

#### *Politique de gestion du risque*

6. Un assureur a une politique de gestion du risque qui met en évidence la façon dont il gère chaque catégorie de risques significative, ceci d'un point de vue tant stratégique que de gestion quotidienne.
7. Cette politique inclut les relations entre les limites de tolérance de l'assureur, les fonds propres réglementaires, le capital économique, et les processus et méthodes de suivi du risque.

### *Déclaration de Tolérance au risque*

8. Un assureur établit et maintient à jour une déclaration de tolérance au risque qui fixe ses niveaux globaux de tolérance quantitatifs et qualitatifs et définit des limites de tolérance pour chaque catégorie de risque significative, tenant compte des relations entre ces catégories de risque.
9. Les niveaux de tolérance au risque dépendent de la stratégie de l'assureur et doivent être effectivement appliqués dans son schéma GRE et sa politique de gestion du risque.
10. Les limites de tolérance au risque telles que définies sont intégrées aux opérations quotidiennes de l'assureur au moyen de ses politiques et procédures de gestion du risque.

### *Réactivité au risque*

- 11 Le schéma GRE est réactif aux changements
- 12 Le Schéma GRE comprend un dispositif de rétroaction qui permet à l'assureur de prendre rapidement les mesures nécessaires en réponse à des changements de son profil de risques ; ce dispositif se fonde sur des informations pertinentes et de bonne qualité, sur les processus de gestion et sur leur évaluation objective

## **2. Auto-évaluation des risques et de la solvabilité (AERS).**

- 13 Un assureur effectue régulièrement une *auto-évaluation des risques et de la solvabilité* (AERS) pour fournir au Conseil d'administration et à la Direction une évaluation de sa gestion des risques et de sa solvabilité, présente et si possible future.
- 14 L'AERS comprend tous les risques raisonnablement prévisibles et significatifs ; elle inclut au minimum les risques de souscription, de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel. L'AERS met en évidence la relation entre la gestion des risques, et les niveaux et qualités des ressources financières nécessaires et disponibles.
- 15 Comme élément de son AERS, un assureur détermine l'ensemble des ressources financières dont il a besoin pour gérer son activité compte tenu de sa tolérance au risque et de ses prévisions d'activité, et pour démontrer que les exigences réglementaires sont respectées.
16. La politique de gestion des risques de l'assureur tient compte de son capital économique, de ses ressources financières et des exigences réglementaires de fonds propres.
17. Comme élément de son AERS, un assureur analyse sa capacité à continuer son activité sur un horizon temporel plus long que celui normalement utilisé pour calculer les fonds propres réglementaires; il en tire les conséquences quant à la gestion des risques et aux ressources financières nécessaires à une telle continuation d'activité.

18. Cette analyse de continuité intègre une combinaison d'éléments quantitatifs et qualitatifs dans la stratégie à moyen et à long terme de l'assureur ; elle comprend des projections de la position financière future de l'assureur, et une analyse de sa capacité à respecter les exigences de fonds propres futures.

### **3. Rôle du contrôle dans la gestion des risques**

19. Le contrôleur examine les processus de gestion des risques d'un assureur et sa position financière. Le contrôleur utilise ses pouvoirs pour exiger lorsque c'est nécessaire un renforcement de la gestion des risques de l'assureur, incluant les procédures d'évaluation de la solvabilité et de la gestion du capital.